Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20261009-2026-341-AI
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Briare

N° 2026-341-SG

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant retrait de délégation de signature
A Madame Sylvie GUILLAUME, troisième adjointe

Le Maire de la Ville de Briare

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122, R.2122-8 et R.2122610.

Vu l'arrêté n° 2026-134 en date du 16 avril 2026, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sylvie GUILLAUME, troisième adjointe ;

Considérant qu'il convient de mettre fin à sa délégation de signature, sans supprimer les attributions fonctionnelles qui lui ont été confiées dans le précédent arrêté.

ARRÊTE

Article 1 – La délégation de signature accordée à Madame Sylvie GUILLAUME Adjointe au Maire par arrêté n° 2026-134 en date du 16 avril 2026 est retirée à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté. La délégation de fonctions accordée à Madame Sylvie GUILLAUME demeure inchangée.

Article 2 : Le présent retrait de délégation de signature prend effet à compter du 09 octobre 2026.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Gien sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés des la ville, publié sur le panneau d'affichage situé à l'entrée de la mairie, et transmis à M. le Préfet du Loiret.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Loiret ;
- Monsieur le Responsable du service de gestion comptable.

Notifié à l'intéressée,

Fait à Briare, le 09 octobre 2026

le : 22 octobre 2026 .

Le Maire,

Mairie de BRIARE 45250 (Loiret)

Gabriel DENIZOT